

GUIDE PRATIQUE POUR VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

REMARQUES

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour réaliser votre inscription en ligne.

La saisie sur Internet n'est qu'une étape du processus et ne vaut pas inscription définitive.

Votre inscription administrative ne sera effective qu'après réception de la fiche récapitulative de votre saisie et vérification des pièces fournies.

La conformité des pièces administratives transmises conditionnera la remise de la carte d'étudiant, des certificats de scolarité ainsi que celle du décompte des frais réglés.

Tous les étudiants en formation initiale (y compris les apprentis) doivent souscrire à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (95 euros ou montant nul pour les étudiants boursiers) sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

■ Quand et comment vous inscrire ?

Connexion sur le site d'inscription du **24 août au 04 septembre 2022** à l'adresse suivante :

<http://inscription.inp-toulouse.fr>

La durée d'une inscription est estimée à environ 25 minutes.
Le serveur sera fermé de 04h00 à 05h00 (heure française).

Avant de vous connecter, munissez-vous des informations suivantes :

- votre numéro d'inscription unique attribué par le site SCEI ou le numéro qui vous sera attribué par l'ENSAT et envoyé sur votre adresse mail personnelle fin Août,
- éventuellement votre carte bancaire : si vous choisissez le paiement en ligne.

**L'inscription en ligne doit être réalisée en une seule fois. Si vous quittez la session en cours d'enregistrement, toutes les informations déjà saisies seront perdues.
Vous devrez reprendre la totalité de la procédure d'inscription.**

Des cellules d'aide vous guideront tout au long de la saisie des données nécessaires à l'inscription.
Après la saisie, un récapitulatif des données est affiché. Il vous permettra de vérifier l'exactitude des informations saisies, éventuellement d'apporter les modifications nécessaires.

Vous devez télécharger la fiche récapitulative de votre inscription, obligatoire pour la validation de cette dernière. Vous devez la déposer avec toutes les autres pièces justificatives sur la plateforme correspondante (<https://dematpj.inp-toulouse.fr/pjweb/page/login.jsf>)

Puis, validez **ensuite** votre inscription.

Votre inscription sera prise en compte quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2022-2023 » sera affiché à l'écran.

Veillez à bien noter votre numéro d'étudiant. Un mail de confirmation finalisera la procédure.

Pour obtenir **vos identifiants informatiques**, vous devrez suivre le lien suivant :

<https://activ.inp-toulouse.fr/unleashid/initusers?student&composante=ensat>

Vous devrez indiquer votre **mail personnel** (le même mentionné lors de votre inscription en ligne) puis valider l'ensemble des pièces justificatives dématérialisées. Enfin, vous recevrez un mail d'activation de votre compte à la suite de la validation finale.

■ Quelles pièces administratives fournir pour votre inscription ?

Vous devrez déposer les documents justificatifs suivants en ligne :

<https://dematpj.inp-toulouse.fr/pjweb/page/login.jsf>

Merci de vous reporter à la liste des pièces justificatives à fournir pour la validation de votre inscription (document communiqué avec ce courrier).

Liste des pièces justificatives : ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

■ Comment finaliser votre inscription ?

Vous ne devez envoyer aucun document à l'ENSAT avant la rentrée.

Les inscriptions seront finalisées **du 5 au 7 septembre**.

Un rendez-vous individualisé que nous vous communiquerons le jour de la rentrée.

Pour rappel : **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

■ Quels sont les droits d'inscription ?

Ils s'élèvent à :
- **601 €** pour un étudiant non boursier,
- **Montant nul** pour un étudiant boursier.

Les étudiants boursiers BCS du CROUS pourront finaliser leur inscription en ligne (si et seulement si) ils sont en possession de la notification définitive de bourse.

Vous trouverez ci-joint le décompte des sommes à payer et les exonérations des droits universitaires.

■ Quels sont les modes de paiement ?

A la fin de la procédure d'inscription, **deux choix de paiement** vous seront proposés.

1) Paiement en 1 fois par carte bancaire de la totalité des droits d'inscription : cocher « paiement immédiat par CB » (pour un montant compris entre 180 euros et 1 500 euros),

2) Paiement en 3 fois par carte bancaire : cocher « paiement 3 fois ».

Le paiement est proposé via un site sécurisé pour un montant compris entre 180 euros et 1 500 euros.

- le premier tiers est prélevé le jour de l'inscription,

- les deux autres tiers seront prélevés, respectivement 30 jours et 60 jours après l'inscription.

Attention : Si vous choisissez ce mode de paiement, vous devez vous assurer de la disponibilité des fonds lors des 3 prélèvements, sous peine d'un contentieux avec l'Agence Comptable de l'INP.

3) Le paiement différé par chèque doit rester exceptionnel.

■ Consultation de votre inscription

Vous pouvez à tout moment aller consulter les informations que vous avez saisies à l'adresse : <https://consultation.inp-toulouse.fr>

Votre numéro d'étudiant sera nécessaire pour pouvoir accéder à la consultation.